



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE LAMBTON

## A V I S P U B L I C

### CONSULTATION PUBLIQUE SUR UNE DEMANDE D'AUTORISATION DE RÉSIDENCE DE TOURISME EN VERTU DU RÈGLEMENT 21-526 : RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS

Aux personnes et organismes intéressés par la présente demande de certificat d'autorisation de résidence de tourisme pour l'adresse du **340, chemin des Chevreuils**.

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné par la soussignée directrice générale / greffière-trésorière de la susdite Municipalité.

**ATTENDU QUE** lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui aura lieu le 14 novembre 2023 à 19h30, le Conseil devra statuer sur la demande d'autorisation de résidence de tourisme déposée par Monsieur Éric Tremblay.

#### Description du projet :

Demande en vertu **DU RÈGLEMENT 21-526 : RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS** pour offrir le chalet en location contre rémunération, pour une période n'excédant pas 31 jours, à des touristes ou autres et dont la disponibilité de l'unité est rendue publique par l'utilisation de tout média.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

**DONNÉ À LAMBTON, CE 31<sup>e</sup> JOUR D'OCTOBRE 2023.**

  
Julie Roy

Directrice générale / greffière-trésorière

#### Certificat de publication-

Je, Julie Roy, directrice générale / greffière-trésorière de la Municipalité de Lambton, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant la demande en vertu **DU RÈGLEMENT 21-526 : RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS** de Monsieur Éric Tremblay à la porte de l'Hôtel de Ville de Lambton et sur le terrain en date du 31 octobre 2023.

  
Julie Roy,

Directrice générale / greffière-trésorière

31-10-2023  
Date